

Monsieur le Vicomte,

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence, pour sa connoissance confidentielle, le projet d'une Convention de Commerce et de Navigation, entre les deux Empires, que j'ai rédigé sur son invitation.

Elle y versera par l'article 4., que —
l'Autriche, qui ne demande qu'à être placé sur le pied d'une égalité parfaite avec toutes les autres Nations, n'hésitera pas de son côté, à donner un avantage spécial aux Pavillons Brésiliens.

Cet avantage marqué doit être regardé par le Gouvernement de Sa Majesté Brésiliale, comme une nouvelle garantie du traité de S. M. Y. & S. Apollonius

De

A.S.L. Monsieur le Vicomte d'Urbanczyck &
& &

de favoriser de plus négociés dans le traité
futur, par toutes les concessions —
raisonnables et possibles; l'accroissement
du commerce Brésiliens dans ses Etats,
dis que les deux parties, accusons que —
l'éclairer reciproclement sur les —
moyens les plus propres à atteindre
ce but désirable.

Je me flatte que Votre Excellence
trouvera dans mon expressionment à
mercadier une voie qui l'Ille a espérée;
une preuve non équivocable de mon
desir de facilité de ma part, tout
ce qui a rapport à une négociation
à laquelle S. M. l'Empereur, Mon
Auguste Maître, attaché un intérêt
très particulier.

Nouilly agit Monsieur le
Vicomte l'assurance de ma plus
haute considération.

Nic. d. Gauvain le 12. Mai 1826.

Marschal